



Observatoire des déchets, de la ressource et de l'économie circulaire de Normandie

Les déchets dangereux en Normandie - Bilan 2021

L'Observatoire a été créé en 2004, à l'initiative de Biomasse Normandie, pour établir des bilans de la gestion des déchets sur le territoire normand.

Soutenue par la Région et l'ADEME Normandie, sa mission prioritaire est de mutualiser les connaissances sur la gestion des déchets et d'identifier les besoins et les opportunités des territoires afin d'orienter les stratégies de développement qu'elles soient publiques ou privées.

Plus d'informations :



18 rue d'Armor
14000 CAEN
Tél. : 02 31 34 24 88
info@biomasse-normandie.org
www.biomasse-normandie.org

Partenaires techniques et/ou financiers :



789 900



237 kg/hab.INSEE



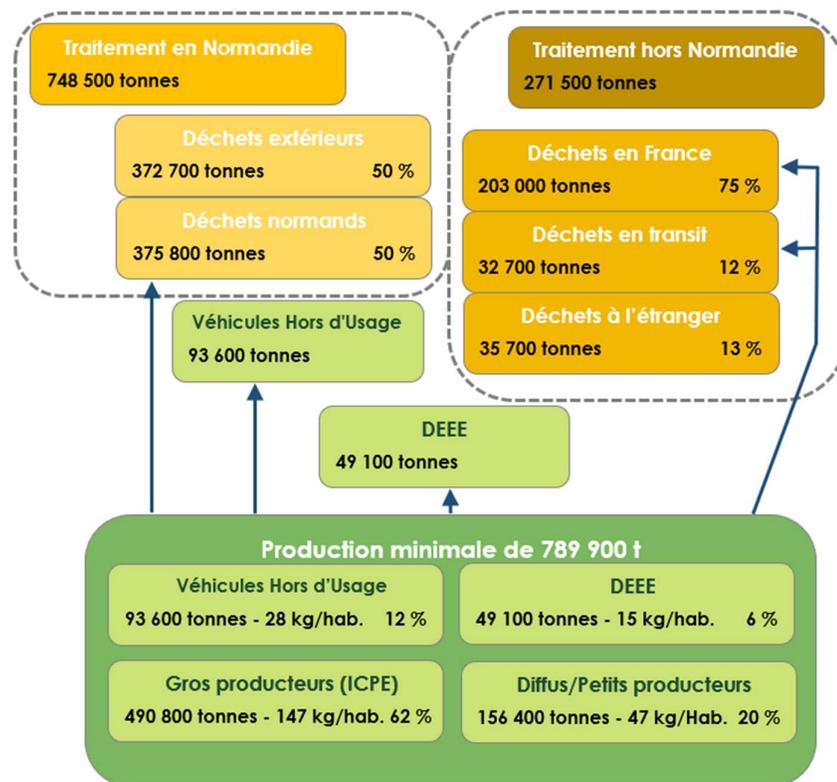
50 %
(Hors VHU⁹ et DEEE¹⁰)

● Une production en augmentation

La production de déchets dangereux est estimée à environ 789 900 tonnes en 2021 sur le périmètre du PRPGD¹ normand, soit 237 kg/hab.INSEE.

Les activités industrielles et les gros producteurs ont généré 62 % de ce flux. Le flux de déchets dit « diffus » représente quant à lui 20 % du flux, une proportion supérieure aux années précédentes (17 % en 2019 et 13 % en 2020).

Production de déchets dangereux en 2021

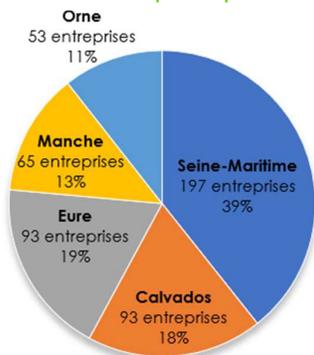


Entre 2020, année particulièrement marquée par la crise sanitaire, et 2021, impactée par un rebond important des activités, on observe une augmentation de la production de déchets dangereux (hors VHU et DEEE) de l'ordre de 9 %. Les tonnages sont de nouveau comparables à 2019.

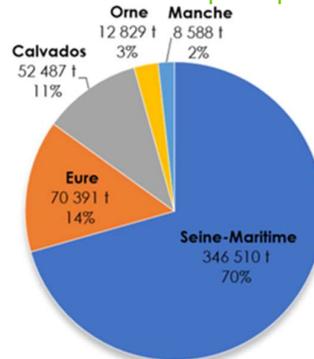
● La production des gros producteurs (ICPE)

Les ICPE² produisant plus de 2 t/an de déchets dangereux ont l'obligation de déclarer leur production de déchets annuelle au Registre des Émissions Polluantes. Sur cette base, les 505 installations concernées ont produit près de 490 800 tonnes en 2021. Ces déchets dangereux sont majoritairement générés par les activités du déchet-dépollution (41 %) et sur le secteur de la chimie-pharmacie (34 %). Ils sont essentiellement produits en Seine-Maritime (70 % des déchets pour 40 % des établissements ICPE).

Établissements par département



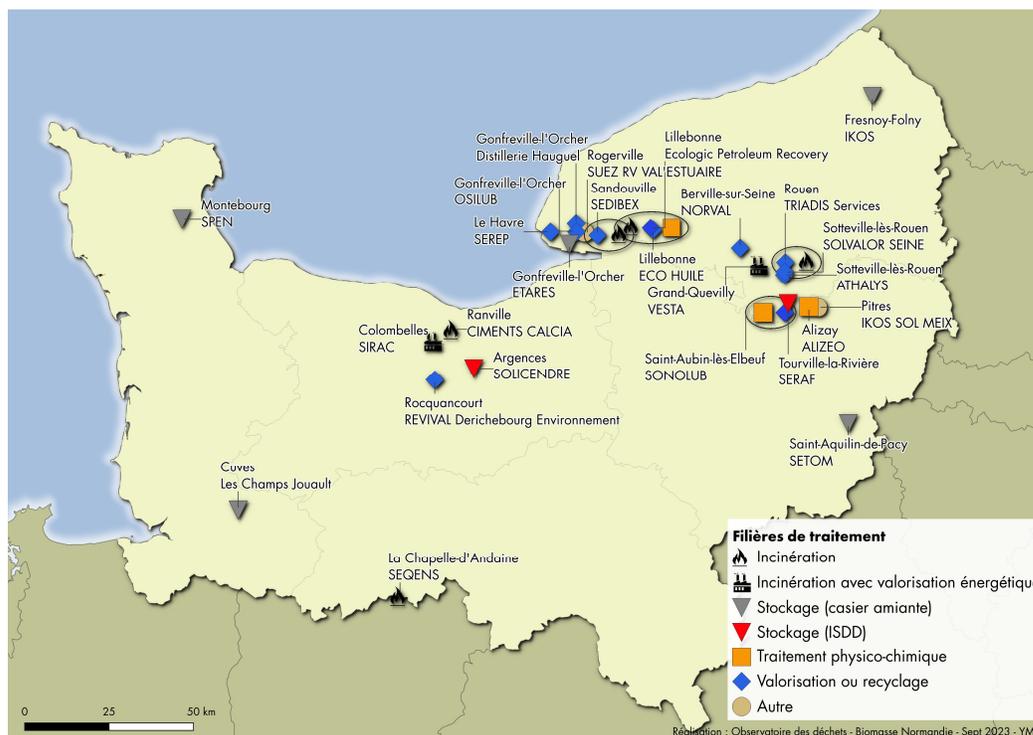
Production de déchets par département



● Les installations de traitement

En 2021, le territoire normand comptait 26 entreprises spécialisées dans le traitement de déchets dangereux (hors centres VHU³ et unités de démantèlement des DEEE⁴). Soulignons que l'ISDND des Champs Jouault a ouvert un casier spécifique dédié à l'amiante lié en 2021, et que, suite à des échanges avec l'Observatoire des déchets d'Ile-de-France (ORDIF), deux sites de traitement ont été répertoriés : PACS/SEQENS et La Distillerie Hauguel.

Installations de traitement des déchets dangereux



D'après le registre des émissions polluantes, dans lequel toute installation de traitement de déchets dangereux doit déclarer ses flux admis, traités et sortants, on compte 748 500 tonnes de déchets dangereux traités en Normandie en 2021, dont 50 % issus de la Normandie et 33 % provenant des régions voisines.

Hors VHU et DEEE, les déchets dangereux normands ont suivi une filière de valorisation à près de 50 %. La filière « stockage » réceptionne quant à elle 20 % des flux.

¹ PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

² ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

³ VHU : Véhicule Hors d'Usage

⁴ DEEE : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique